

**Jean-Paul LECOQ**

*Député de Seine-Maritime*

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

[Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)

**Monsieur Bruno LE MAIRE**

**Ministre de l'Économie et des Finances**

**139, rue de Bercy**

**75572 Paris Cedex 12**

Le Havre, le 18 octobre 2018.

*Objet : TICPE*

Monsieur le Ministre,

L'article 19 du projet de loi de finances 2019 actuellement en débat au Parlement prévoit la suppression du tarif réduit de taxe intérieure de consommation (TICPE) sur le gazole non routier.

Cette proposition, si elle devait être votée en l'état, entraînerait de lourdes conséquences sur l'activité portuaire, et notamment celle du port du Havre. Son impact immédiat est en effet estimé à 5 millions d'euros par la communauté maritime locale.

Une telle décision ne manquerait pas de contrarier les efforts d'investissement que l'Etat et la Région Normandie vont consentir pour renforcer l'attractivité et le développement de notre port soumis à une rude concurrence des ports du nord de l'Europe.

Je pense qu'il est superflu ici de revenir sur le rôle moteur pour l'économie nationale et pour l'emploi, de nos grands ports maritimes et en particulier celui du Havre.

Sans porter de jugement sur les orientations prises par votre gouvernement, sous couvert de vouloir agir pour faire reculer les émissions de gaz carboné dans le cadre de l'indispensable transition énergétique à opérer, vous conviendrez que ces politiques doivent s'accompagner d'alternatives.

Dans le secteur automobile, ces alternatives au gazole existent à travers des carburants plus propres ou le recours aux véhicules électriques voire à hydrogène. Or, elles n'existent pas actuellement pour les engins de manutention portuaire.

Les professionnels se trouveraient par conséquent dans l'obligation d'assumer les hausses de prix résultat de la suppression du tarif réduit, en augmentant les coûts. D'où, une conséquence directe sur la compétitivité et l'attractivité de notre place portuaire.

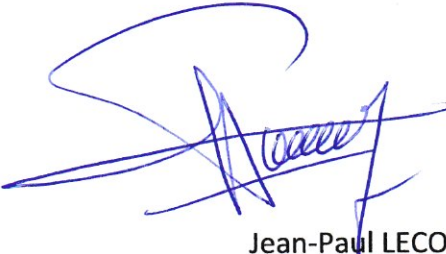
Je note d'ailleurs que, paradoxalement, la logistique ferroviaire diesel n'est pas concernée par la suppression de ce tarif réduit alors même que dans ce secteur des alternatives existent sur plusieurs lignes, par exemple en investissant sur des locomotives électriques.

Je souhaitais par conséquent que l'activité portuaire puisse également bénéficier du maintien du tarif réduit de taxe intérieure de consommation (TICPE) jusqu'à ce que des alternatives émergent.

Je saisi dans ce sens les différents ministres concernés afin qu'ils puissent apporter leur soutien aux amendements qui sont déposés dans ce sens à l'Assemblée, mais je tenais pour des raisons que vous comprendrez aisément, à vous solliciter également dans ce sens.

Vous en souhaitant bonne réception et dans ces attentes,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- [jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)  
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre  
Ligne téléphonique provisoire : 02.32.92.59.11.
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD  
[sebastien.giard@clb-an.fr](mailto:sebastien.giard@clb-an.fr)  
Téléphone : 06.81.33.71.81